

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL



Relevé des conclusions du Bureau Fédéral du 28 novembre 2018 au CTN de Sidi Moussa

Le Bureau fédéral de la Fédération Algérienne de Football a tenu sa réunion mensuelle statutaire le mercredi 28 novembre 2018 au CTN.

Les membres du BF ont eu à examiner, lors de cette session, les rapports des ligues et des commissions.

Avant de donner la parole au Président de la LFP, le Président de la FAF M. Kheireddine Zetchi a félicité l'équipe nationale A pour sa brillante victoire au Togo (4 à 1) et sa qualification avant la fin des éliminatoires à la CAN-2019 tout en rendant un vibrant hommage à M. Hakim Medane, responsable de l'équipe nationale A.

« Félicitations pour l'EN et pour nous, après son excellente prestation à Lomé (Togo) et sa qualification à la CAN 2019. Nous rendons hommage également au manager général pour l'excellent travail qu'il est entrain d'accomplir. On salue l'abnégation et la conscience professionnelle de M Hakim Medane.

Un dernier match nous attend au mois de mars face à la Gambie qui sera suivi d'une rencontre amicale face à la Tunisie. »

Il a ensuite remercié l'équipe nationale féminine qui a eu un comportement exemplaire au Ghana malgré l'élimination au premier tour de la CAN 2018 féminine.

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA FAF ET LA LFP

Avant d'entamer les travaux du BF, le président de la FAF a invité celui de la LFP a procédé à la signature d'une convention de délégation de pouvoir la FAF et la LFP. Par déontologie la FAF a pris le soin de dater la convention jusqu'à la fin du mandat de l'actuel bureau. La convention qui va lier pour les deux prochaines années la Fédération algérienne de football et la Ligue de football professionnel comme les stipulent les statuts de la FAF.

RAPPORT DE LA LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

1- CHAMPIONNAT

Abdelkrim Medouar, président de la LFP a noté que la fin de la phase aller s'est terminée dans de bonnes conditions. Les reports des matches n'ont pas eu d'impact sur le calendrier. « Les matches se sont déroulés comme prévus »

Il a ensuite tracé le programme des rencontres de championnat et de Coupe d'Algérie jusqu'au début du mois de janvier comme suit :

32 e de finale de la Coupe d'Algérie : 17, 18 et 19 décembre 2018

BF du vendredi 28 novembre 2018 – Relevé des conclusions.

16 e de finale de la Coupe d'Algérie : 28, 29 et 30 décembre 2018
16 e journée du championnat de Ligue 1 et 2 : 3 et 4 janvier 2019

La ligue prend en considération les matches de la sélection nationale, notamment lors de sa phase de préparation pour la CAN et les rencontres des clubs engagés en compétitions africaines en établissant le calendrier de la phase retour.

Medouar annoncera au BF que la fin du championnat est prévue pour le 4 mai 2018

2^e PERIODE D'ENREGISTREMENT

1- Les clubs demandent à recruter 5 joueurs au lieu de 3 durant la période d'enregistrement (16 décembre 2018-15 janvier 2019).

Après débat, les membres du bureau fédéral ont délibéré comme suit :

4 recrutements pour les clubs qui ont consommé les 27 licences accordées en début de saison.

5 recrutements pour les clubs qui ont moins de 27 joueurs dans leur effectif.

Le recrutement ne concernera pas les clubs endettés.

2- Permettre aux clubs qui n'ont pas 25 joueurs en équipe réserve de pouvoir compléter leur effectif

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par les membres du Bureau fédéral.

3- Reprise du championnat les 4 et 5 janvier 2019 au moment où la 2^e période d'enregistrement court toujours. Un joueur qui participe aux premiers matches de la phase retour peut-il changer de club ?

Les membres du Bureau fédéral ont voté la résolution suivante :

Tout joueur qui participe à une rencontre de championnat durant la 2^e période d'enregistrement ne pourra plus être transféré. Néanmoins un joueur qui participe à une rencontre de Coupe d'Algérie durant la 2^e période d'enregistrement, peut être transféré.

4- Les clubs endettés n'ont pas le droit de recruter

D'autre part et suite à la formation assurée par des experts de la FIFA au profit des clubs professionnels, le DTMS (Domestic Transfer Matching System), logiciel qui permet une plus grande transparence dans les transferts, le Bureau fédéral a décidé que le principe de son utilisation sera adopté dès la 2^e période d'enregistrement de la saison 2018-2019. Il sera toutefois obligatoire à partir de la 1^{ère} période d'enregistrement de la saison 2019-2020.

Enfin, un joueur libéré par la CNRL n'est pas autorisé à retourner à son club d'origine sauf s'il signe un nouveau contrat et fait une nouvelle demande de licence.

Code disciplinaire :

Souhait des membres de la LFP de transformer la suspension du joueur pour contestation de décision en une forte amende.

Décision non accordée, une réflexion sera entamée à ce propos

Discipline :

Le Président de la LFP a demandé par ailleurs à ce que les cartons jaunes soient annulés à la fin de la phase aller et non pas au début de la phase retour Les cartons écopés pendant les matches de Coupe d'Algérie sont néanmoins comptabilisés.

Convention CSA-SSPA.

La convention CSA-SSPA doit être effective en application du décret exécutif 15/73 du 16.02.2015 article 08. Celle-ci a été longuement discutée, et a été décidé de transmettre le projet de convention aux présidents des clubs amateurs et professionnels pour un éventuel enrichissement. Une réunion-débat sera organisée avec tous les concernés et la FAF accompagnera les clubs pour la concrétisation de cette opération.

Un projet de révision du contrat de joueur et de l'avenant a été différé pour la saison prochaine. Il a été aussi question du règlement sur la collaboration des intermédiaires qui entrera en vigueur dès la 2e période d'enregistrement. 13 dossiers d'intermédiaires ont déjà été déposés.

Les discussions ont aussi porté sur la mise à jour des procédures de la FAF (code disciplinaire, CRL, Statut du joueur, code de l'éthique et commission de recours) Le président de la LFP a informé le BF que les arbitres et les commissaires aux matches ont été payés jusqu'à la 10^e journée.

Il a dénoncé auprès du BF le retard d'envoi par certains arbitres des rapports de match

Il préconise l'installation d'une commission de réflexion pour revoir le barème des sanctions

Ligue Nationale du Football Amateur – LNFA :

Ali Malek, président de la LNFA a posé la problématique du huis clos. En amateur le jet de projectile conduit à une sanction à huis clos alors qu'en professionnel ce n'est qu'après 3 avertissements que cela s'applique.

Décision du BF : Aligner tout le monde sur la même sanction, soit trois mises en garde aux clubs amateurs avant d'annoncer le huis clos.

A l'instar des clubs professionnels, les clubs amateurs qui n'ont pas complété leur effectif (30 joueurs) lors de la 1^{ère} période d'enregistrement, peuvent le faire durant la 2^{ème} période d'enregistrement.

Toutefois, aucune équipe n'a le droit de recruter deux joueurs d'un même club (article 8.3 des règlements généraux du football amateur).

D'autre part et concernant les amendes entre les seniors et les jeunes catégories, M. Ali Malek a également mis en relief un certain déséquilibre. Suite à cela, les membres du Bureau fédéral ont décidé de revoir les amendes des jeunes catégories comme suit :

Absence du médecin et de l'ambulance : 50 000 DA

Absence du service d'ordre : 30 000 DA

Bagarre : 30 000 DA

Conduite incorrecte : 5000 DA

Une amende sera infligée en l'absence de l'entraîneur en chef.

Le Président de la LNFA a rassuré les membres du Bureau fédéral sur le déroulement du championnat où aucune anomalie n'a été constatée. A l'Est, l'AS Khroub et le MSP Batna sont leaders, au centre l'US Beni Douala est classé premier et à l'ouest c'est toujours la JSM Tiaret qui domine le championnat.

BF du vendredi 28 novembre 2018 – Relevé des conclusions.

2.3 -Ligue Inter-Régions de Football:

M. Youcef Benmedjeber, président de la Ligue Inter Régions de Football s'est félicité des conditions dans lesquelles le championnat inter-régions se déroule. Ainsi, 288 matchs ont été programmé sans aucun huis clos ni partie arrêtée.

Les leaders des différents groupes de la division inter-régions sont les suivants : OM Ruisseau, E Sour El Ghoulane, MSP Batna et CR Témouchent en compagnie du CC Sig à l'ouest.

Le Président de la LIRF a réitéré ses remerciements à la Commission fédérale d'arbitrage de la FAF qui s'est toujours montrée coopérative en mettant à la disposition de la LIRF des arbitres chevronnés lors des matchs à enjeu.

Enfin, M. Youcef Benmedjeber a attiré l'attention à M. Amar Bahloul, Président de la Commission de coordination avec les Ligues sur l'urgence d'arrêter les modalités d'accession et de rétrogradation pour les mettre en ligne avant la fin de l'année.

2.4 - Ligue de Futsal :

M. Djamel Zemam, Président de la Ligue de Futsal a informé les membres du Bureau fédéral que les rencontres de championnat de Futsal se déroulent dans de bonnes conditions et dans un fair-play total. Le championnat de Niveau 1 composé de trois groupes de 7 équipes pour les groupes A et B et de 6 équipes pour le groupe C est à sa 3^{ème} journée (groupe A et B) et 2^{ème} journée (groupe C). Quant au championnat de Niveau 2, il débutera cette semaine.

Parallèlement au déroulement du championnat, la Ligue de Futsal et en collaboration avec la DTN a tracé une stratégie avec la mise sur pied prochainement d'une sélection nationale composée des meilleurs éléments du championnat national et renforcée par des joueurs algériens évoluant à l'étranger principalement en France. Cela permettra aux responsables du Futsal de jauger le niveau de nos joueurs à l'échelle internationale. A cet effet, la future sélection nationale de Futsal participera à un tournoi de l'UNAF à la fin de l'année 2019.

D'autre part, deux stages pour préparateurs physiques sont programmés pour la fin du mois de décembre 2018.

Enfin, M. Zemam a annoncé aux membres du Bureau fédéral l'organisation de deux festivals de football en salle à Ouargla et à Guelma et la mise sur pied de la première école de Futsal en Algérie.

2.5-Ligue Nationale du Football Féminin :

M. Djamel Kashi, président de la Ligue de football féminin a informé les membres du Bureau fédéral que la 4^{ème} journée du championnat national est programmée le samedi 1^{er} décembre 2018. Le championnat national des jeunes catégories est à sa 3^{ème} journée.

L'utilisation de la feuille de match électronique s'est généralisée aux championnats des U20 et des U17. Pour cela, M. Djamel Kashi a tenu à remercier la CFA, les clubs, les arbitres et le personnel de la LNFF pour la réussite de cette opération.

III – Rapports des Commissions :

BF du vendredi 28 novembre 2018 – Relevé des conclusions.

3.1-Commission du football féminin :

Avant de faire le bilan de la CAN Féminine, Melle Radia Fertoul, membre du Bureau fédéral et sélectionneure nationale a insisté sur l'utilité de relancer les écoles pour football féminin en organisant des festivals dès les vacances d'hiver. Elle a également posé le problème des joueuses non signataires lors de la 1^{ère} période d'enregistrement et qui ont émis le vœu de rejoindre des clubs structurés au cours de la 2^{ème} période d'enregistrement. Ce à quoi le Bureau fédéral a répondu favorablement en autorisant les clubs féminins de compléter leur effectif durant la 2^{ème} période d'enregistrement.

Concernant le bilan de la CAN Féminine, Melle Radia Fertoul a déclaré qu'en dépit de l'élimination, la Coupe d'Afrique a été une bonne expérience qui servira beaucoup la sélection.

Elle a ensuite énuméré les raisons qui ont empêché la sélection nationale de donner la pleine mesure de ses moyens

La Présidente de la Commission du football féminin a conclu son exposé en remerciant la Fédération algérienne de football de l'avoir soutenu avant, pendant et après la CAN et en promettant de dresser un bilan détaillé à la Direction technique nationale.

Après l'exposé de Melle Radia Fertoul, le Président de la FAF a réitéré ses encouragements à l'équipe nationale féminine tout en remerciant le staff technique et les représentants de la FAF au Ghana, MM. Rachid Gasmi et Amar Bahloul, d'avoir été au four et au moulin pour rendre le séjour de la sélection algérienne agréable malgré les difficultés.

3.2 -Commission Médicale :

Dans son exposé, M. Djamel Eddine Damerdji a abordé plusieurs points dont celui concernant l'opération de contrôle anti-dopage, M. Djamel-Eddine Damerdji a informé les membres du Bureau fédéral que 48 joueurs professionnels ont été contrôlés pour 43 résultats négatifs. Il y a eu des cas suspects qui nécessitent un échantillon supplémentaire.

Enfin, le médecin fédéral par intérim a demandé à ce qu'une commission de discipline anti-dopage soit installée à la FAF.

3.3 -Commission de Coordination avec les Ligues :

Le Président de la Commission de coordination avec les Ligues M. Amar Bahloul a énuméré comme suit les activités et les perspectives de la Ligue qu'il préside :

A-Activités :

- Le 2 novembre 2018 : après l'étude de la situation juridique de la LFW Khenchela en association avec la DJS de Khenchela, le dossier a été pris en charge par la LRF de Batna.

- Le 7 novembre 2018 : étude de la situation financière de la LFW Skikda du mois d'octobre 2018.

- Le 8 novembre 2018 : Demande de précisions réglementaires de la part de LFW de Aïn Defla au sujet du cumul de fonction (président et entraîneur) et réponse adressée à la Ligue concernée.
 - Le 10 novembre 2018 : Etude de la situation financière de la LFW de Tizi Ouzou du mois d'octobre 2018.
 - Le 12 novembre 2018 : Date du démarrage championnat fixée et calendrier championnat arrêté à la LFW Mila.
 - Le 13 novembre 2018 : Etude la situation financière de la LFW El Tarf du mois d'octobre 2018.
 - Le 14 novembre 2018 : Rappel du droit d'engagement des jeunes catégories de la LFW de Aïn Defla.
 - Le 14 novembre 2018 : Accord de la FAF pour la nomination d'un Secrétaire général à la LRF de Constantine après étude des candidatures.
 - Le 18 novembre 2018 : Demande de dérogation pour les entraîneurs-adjoints en cas de résiliation des contrats des entraîneurs en chef. Proposition soumise à la DTN au cours du BF et accord du BF.
 - Le 21 novembre 2018 : Demande d'audience des clubs de la LFW de Bouira suite à leur rapport auprès du Président de la FAF.
 - Le 24 novembre 2018 : Demande d'amendement de l'article 8/3 des règlements généraux du football amateur concernant le transfert des joueurs amateurs pendant la 2e période d'enregistrement.
 - Le 25 novembre 2018 : Liste des clubs de la LRF de Annaba qualifiés pour les 32e de finale de la Coupe d'Algérie.
 - Le 25 novembre 2018 : Proposition par la Ligue régionale du Sud-ouest d'un système de compétition DNA.
 - Le 25 novembre 2018. Liste des clubs de la LRF de Blida qualifiés pour les 32e de finale de la Coupe d'Algérie.
 - Le 27 novembre 2018 : Présentation de la situation financière de la LFW de Tipaza du mois d'octobre 2018.
 - Le 27 novembre 2018 : Présentation de la situation financière de la LFW de Bouira du mois d'octobre 2018.
 - Le 27 novembre 2018 : Présentation de la situation financière de la LFW de Aïn Defla du mois d'octobre 2018.
 - Le 27 novembre 2018 : étude d'un cas de réserves traité par la Commission de discipline du mois d'octobre 2018.
 - Le 27 novembre 2018 : Demande de l'achat d'un véhicule par la Ligue nationale de Futsal. A l'étude.
- B-Perspectives :
- Exploitation des situation financières des Ligues avec la Commission des finances.
 - Relance des Ligues n'ayant pas encore envoyé leurs situations financières du mois d'octobre 2018.
 - Récupération des statuts des Ligues régionales de football du MJS.
 - Études des dossiers des Ligues en instance.
 - Préparation de la mission au niveau des Ligues de football des wilayas de Djelfa et Laghouat sur leur demande.

3.3 -Commission du statut des joueurs :

MM. Larbi Oumamar et Gueddah, respectivement Président et vice-président de la Commission du statut de joueur ont présenté un exposé succinct de l'activité de la

BF du vendredi 28 novembre 2018 – Relevé des conclusions.

Commission qu'ils dirigent en commençant par la convention CSA-SSPA. Celle-ci a été longuement discutée, et sa mise en application doit être effective en application du décret exécutif 15/73 du 16.02.2015 article 08. Il a été décidé de transmettre le projet de convention aux présidents des clubs amateurs et professionnels pour un éventuel enrichissement. Une réunion-débat sera organisée avec tous les concernés et la FAF accompagnera les clubs pour la concrétisation de cette opération. D'autre part, un projet de révision du contrat de joueur et de l'avenant a été différé pour la saison prochaine. Il a été aussi question du règlement sur la collaboration des intermédiaires qui entrera en vigueur dès la 2e période d'enregistrement. 13 dossiers d'intermédiaires ont déjà été déposés.

Les discussions ont aussi porté sur la mise à jour des procédures de la FAF (code disciplinaire, CRL, Statut du joueur, code de l'éthique et commission de recours) avec la circulaire 1628 article 64 du code Disciplinaire FIFA et 1625 amendement au règlement du statut et du transfert des joueurs.

Enfin, MM. Oumamar et Gueddah ont proposé à ce que les règlements intérieurs des clubs professionnels soient uniformisés et validés par la ministère du Travail.

3.4 – Commission de la Coupe d'Algérie :

En raison de la fatigue et des problèmes familiaux, M. Nouredine Bakiri a été déchargé de ses fonctions de Président de la Commission de la Coupe d'Algérie et remplacé par M. Abdellah Gueddah, membre du Bureau fédéral. La Commission de la Coupe d'Algérie et suite à un vote unanime des membres du Bureau fédéral est composée comme suit :

M. Abdellah Gueddah, Président

M. Larbi Oumamarn membre

M. Youcef Benmedjeber, membre

M. Abdelhafid Fergani, membre

M. Imad Mahamdioua, représentant du secrétariat général

Le date du tirage au sort a été arrêtée et aura lieu le 9 décembre 2018 à l'ESHRA de Aïn Bénian. La Commission de la Coupe d'Algérie attend les clubs qualifiés des ligues régionales de Constantine et de Ouargla pour arrêter la liste des 64 équipes qualifiées pour les 32e de finale.

Par ailleurs, les dates des différents tours de la Coupe d'Algérie jusqu'aux quarts de finale ont été arrêtées comme suit :

32e de finale : les 17, 18 et 19 décembre 2019

16e de finale : les 28, 29, 30 et 31 décembre 2018

8e de finale : les 21 et 22 janvier 2019

En association avec le Secrétariat général de la FAF, la Commission de la Coupe d'Algérie a été également chargée d'amender les règlements de la Coupe d'Algérie 2018-2019.

3.5 – Commission des finances :

M. Rachid Gasmi, Président de la Commission des finances s'est félicité de l'adhésion des Ligues qui présentent régulièrement des situations financières mensuelles à la FAF comme exigé par le Bureau fédéral. Le programme de l'audit reprendra par ailleurs cette semaine.

Pour le Président de la Commission des finances, le statu-quo persiste quant à la situation financière de la FAF.

M. Gasmi et en tant que directeur du suivi des recommandations du symposium a informé les membres du Bureau fédéral qu'une cérémonie de remise du document officiel au Président de la République à travers le Ministre de la Jeunesse et des Sports sera bientôt organisée. En marge de cette cérémonie, il sera également procédé à la signature des conventions FAF - MJS pour la concession des centres d'entraînement au profit de la Fédération algérienne de football.

3.6 - Commission fédérale d'arbitrage

En l'absence de M. Mohamed Ghouti, Président de la CFA désigné commissaire au match par la CAF en Mauritanie, le Bureau fédéral a décidé d'ouvrir le dossier JSM Béjaïa - NC Magra pour le remettre à la Commission de discipline de la LFP qui prendra les mesures disciplinaires nécessaires.

Audience Mehdi Abid-Charef :

En marge du Bureau fédéral, M. Mehdi Abid-Charef a été auditionné par le Président de la Fédération et quelques membres du Bureau fédéral pour connaître sa version des faits suite à sa suspension préventive par la CAF suite à sa prestation lors de la finale aller de la Coupe d'Afrique CA Al Ahly (Egypte) - Espérance de Tunis (Tunisie). M. Abid-Charef a donné des explications et les membres du Bureau fédéral l'ont rassuré en lui promettant de le défendre auprès des juridictions de la CAF.

IV – Direction technique nationale :

M. Chafik Ameur, Directeur technique national par intérim a rappelé l'urgence de désigner des sélectionneurs pour les différentes sélections nationales suite à la démission de M. Boualem Charef, Directeur des équipes nationales. Notamment la sélection U23 qui jouera son prochain match officiel en mars 2019 face à la Guinée Equatoriale pour le compte des éliminatoires des Jeux olympiques et la sélection U17 qui participera à un tournoi de l'UNAF en décembre 2018 au Maroc. A cet effet, une réunion est prévue le 10 décembre 2018 au CTN de Sidi Moussa en présence du Président de la FAF, des membres de la DTN et de M. Mohamed Maouche.

Une formation dans l'audio-visuel a été par ailleurs organisée en présence d'un expert. Un certificat fédéral sera délivré aux techniciens spécialisés dans le domaine de l'audio-visuel.

Pour le cas du DRB Tadjenant dont l'entraîneur en chef à savoir M. Kamel Bouhellal a annoncé sa démission dans les médias sans rien déposer à la CRL, la DTN est claire à ce sujet : M. Bouhellal reste l'entraîneur en chef et M. Bougherara l'entraîneur-adjoint.

Enfin, l'entraîneur de la JSMB M. Bouokaz a pu avoir sa licence après avoir présenté une équivalence du diplôme CAF A de la Fédération tunisienne.

A la fin de l'exposé de M. Chafik Ameur, le Président de la FAF a tenu à lui rappeler qu'il est bel et bien le Directeur technique national et qu'il doit agir en tant que tel.

V- Rapport de la chambre nationale des résolutions des litiges

Melle Louiza Madani, juriste de la FAF est revenue sur l'application des circulaires numéro 1635 et 1628 de la FIFA. Après quelques échanges, il a été décidé ce qui suit :

- Les circulaires numéro 1625 et 1628 entrent en vigueur à partir du 1^{er} juin 2018. Cela entend que les nouvelles sanctions contenues dans cette circulaire concernent les dossiers de litiges réceptionnés par la CNRL à partir de cette date (1^{er} juin 2018).
- Tous les dossiers antérieurs à cette date (1^{er} juin) seront traités selon les décisions du Bureau fédéral, c'est-à-dire que les clubs qui ont des dettes de 10 000 000 DA et plus seront interdits de recrutement lors de la 2^e période d'enregistrement (16 décembre 2018 – 15 janvier 2019)

Le Bureau fédéral a donné instruction à Melle Louiza Madani pour amender et publier les règlements de la CNRL et du code disciplinaire dans les plus brefs délais.

VI- Rapport du responsable de l'Equipe nationale A :

M. Hakim Medane, responsable de l'équipe nationale A a d'abord remercié le Président et les membres du Bureau fédéral pour leurs encouragements avant de revenir sur le dernier match de la sélection nationale à Lomé. En plus de la retentissante victoire 4 à 1 face au Togo et la qualification de l'équipe nationale à la CAN avant même le dernier match des éliminatoires, M. Hakim Medane a mis en avant l'état d'esprit de la sélection qui est désormais sur la bonne voie.

Il a informé par la suite les membres du Bureau fédéral qu'un stage réservé à l'équipe nationale des locaux éventuellement renforcée par certains joueurs évoluant à l'étranger est programmé du 23 au 28 décembre 2018 entrecoupé par une rencontre amicale le 27 décembre 2018 à Doha face au Qatar.

Le responsable de l'équipe nationale A a déclaré que les objectifs du staff technique est d'aller le plus loin possible lors de la phase finale de la CAN-2019 et de se qualifier à la Coupe du monde 2022.